

Jorge Agurto
Javier Ugaz

Le Recensement des Communautés autochtones réalisé au sein de 1 786 communautés amazoniennes en 2007 a recueilli des renseignements sur 51 ethnies des 60 existantes dans la selva. Neuf d'entre elles n'ont pas été recensées « *puisque certains groupes ethniques ne se constituent plus en communautés, absorbées par d'autres peuples, ainsi que les groupes ethniques qui, par leur situation d'isolement, sont très difficiles à atteindre* »¹.

On enregistre une population autochtone amazonienne de 332 975 habitants, appartenant en majorité au peuple Asháninka (26,6%) et Awajún (16,6%). 47,5% ont moins de 15 ans, et 46,5% n'ont aucune assurance santé. 19,4% de la population autochtone amazonienne déclare ne savoir ni lire ni écrire mais dans le cas des femmes, cet indice s'élève à 28,1% dans une population où seuls 47,3% de la population de plus de 15 ans ont suivi quelques classes d'éducation primaire. D'un autre côté, le Recensement enregistre 3 360 331 personnes qui ont appris à parler dans la langue quechua et 443 248 dans la langue aymara, langues autochtones prédominantes sur le versant côtier des zones andines du Pérou.

Le pays a souscrit et ratifié la Convention 169 sur les Peuples Indigènes de l'OIT et a voté en faveur de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones en 2007



Les premiers mois de l'année 2011 ont été marqués par l'élection à la présidence de la République. Ollanta Humala a été élu président après avoir modifié son plan de la « Grande transformation » par la dite « feuille de route », moins ambitieuse et qui suit le modèle économique de son prédécesseur. Les cadres techniques de gauche qui avaient en charge des ministères et organismes publics depuis juillet, ont été remerciés le 9 décembre, après la crise politique suscitée par le conflit du projet minier Conga.

L'orientation de l'actuel cabinet a été qualifiée de « virage complet à droite »² et « d'autoritaire ». Pour l'économiste Óscar Ugarteche, il s'agit d'un « massacre politique » qui laisse « dans la rue ceux qui l'ont érigé comme candidat, lui ont écrit ses discours et lui ont payé la campagne électorale »³. En seulement cinq mois, le nouveau Gouvernement a présenté deux visages différents qui expliquent le contexte du pays.

Droit à la consultation et au consentement

Fin août, le nouveau Congrès a approuvé à l'unanimité la Loi 29785 de la Consultation Préalable auprès des les peuples autochtones. Ollanta Humala l'a adoptée à Imazita, Bagua, et elle fut publiée le 7 septembre dans le Bulletin officiel El Peruano⁴. Bien que la Loi ait été saluée par plusieurs secteurs autochtones et sociaux, elle a aussi été critiquée pour ne pas respecter certaines normes internationales. Elle ne précise pas dans quels cas il est indispensable d'obtenir le consentement préalable, libre et informé et pour tout litige, la décision finale incombe à l'organisme de l'État compétent.

L'élaboration du règlement de la loi est confiée à une Commission Multisectorielle composée de 18 vice-ministres et six représentants autochtones. Elle est présidée par le chef de la Unidad de Conflictos de la Présidence du Conseil des Ministres. Le vice-ministère de l'Interculturalité, avec à sa tête Iván Lanegra Quispe, agit comme Secrétariat Technique.

Le 22 novembre, le Gouvernement a distribué un projet de règlement au cours de l'installation de cette commission. En accord avec les organisations autochtones six rencontres macro-régionales ont été programmées pour janvier 2012, et une au niveau national pour recueillir les contributions.

Principes minimums non négociables

Au cours de l'année 2011, le Pacte d'Unité s'est consolidé. Il est composé de cinq organisations autochtones et paysannes : l' Association Interethnique de développement de la Selva péruvienne (Aidesep), la Confédération Paysanne du Pérou (*Confederación Campesina del Perú* – CCP), la Confédération Nationale Agricole (CNA), la Confédération Nationale des Communautés Affectées par les Mines (Conacami) et l'Organisation Nationale des Femmes Autochtones Andines et Amazoniennes du Pérou (*Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazónicas del Perú* - Onamiap), qui intègrent la Commission Multisectorielle, en plus de la Confédération des Nationalités Amazoniennes du Pérou (Conap). L'Union des Communautés Aymaras (UNCA) n'a pas été convoquée malgré sa trajectoire, sa vigueur et son dynamisme. Le Pacte d'Unité a publié le document *Principes minimums non négociables pour l'application des droits de participation, de la consultation préalable et du consentement préalable, libre et informé*⁵, en vue de la discussion sur le règlement. Le texte a bénéficié de la contribution de Raquel Yrigoyen Fajardo, spécialiste en pluralisme juridique, qui fut l'une des premières personnes à préciser que la Loi de Consultation préalable devait s'interpréter selon les normes internationales (Convention 169 de l'OIT, Déclaration des Nations Unies sur les

Droits des Peuples Autochtones et la doctrine et jurisprudence de la Commission et de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme).

Yrigoyen Fajardo a fait un bref passage à la tête de l'Institut National du Développement des Peuples Andins, Amazoniens et Afropéruvien (Indepa), donnant aux autochtones une certaine confiance envers l'État, y compris lorsqu'il s'agit de parler de la « refondation des relations État-Peuples Autochtones ». Elle a été destituée sans aucune explication raisonnable, en dépit du fait qu'elle avait commencé une intense activité avec les organisations autochtones. Sa dernière décision fut d'annuler un rapport émis au début de l'année qui donnait son accord pour que Pluspetrol (Consortium Camisea) augmente ses explorations dans la réserve territoriale Kugapakori Nahua Nanti⁶ où se trouvent des autochtones en isolement volontaire et en contact initial.

Durant le gouvernement d'Alan Garcia, l'INDEPA, organisme public chargé de promouvoir l'agenda autochtone, a perdu son autonomie fonctionnelle et son caractère transectoriel⁷. Finalement, il a été absorbé par fusion et converti en Unité Exécutrice dans le Ministère de la Culture (MINCU) récemment créé – Loi 29565, du 22 juillet 2010.

Le Pacte d'Unité demande à ce que les fonctions et attributions de l'INDEPA tel que le stipule sa loi de création soient restituées, et qu'il récupère son autonomie et son rang ministériel. Cette question reste non résolue par l'État qui, au cours de gouvernements successifs, s'est montré incapable de créer des institutions publiques qui se préoccupent de l'agenda autochtone.

Exploitations minières versus communautés

Les conflits générés par les concessions faites aux industries extractives sur les territoires des peuples et communautés autochtones et sur les aires naturelles protégées ont marqué l'agenda social du pays. Les impacts environnementaux ont provoqué la mobilisation de nombreuses populations, autochtones et métisses, représentant une épée de Damoclès pour les Gouvernements qui, d'un côté, désirent maintenir une croissance économique basée sur l'extractivisme et, de l'autre, ne peuvent pas contrôler ni atténuer les impacts de cette activité.

Le virage du Gouvernement s'est produit à partir du conflit social et environnemental le plus important de l'année : la lutte du peuple de Cajamarca contre le mégaprojet Minas Conga, de la Compagnie Minière Yanacocha, la plus grande exploitation d'or en Amérique du Sud, dont l'actionnaire majoritaire est Newmont Mining Corp, des Etats-Unis, et le groupe Buenaventura⁸.

Minas Conga envisage un investissement de 4 800 millions de dollars, la plus forte de toute l'histoire du pays, pour obtenir autour de 9 millions d'onces d'or durant les 19 années de vie du projet.

Le coût social et environnemental du projet est énorme, puisqu'il implique la disparition de quatre lagunes en amont. Deux d'entre-elles – El Perol et Mala – vidées pour en extraire les minerais, et les deux autres – Azul et Chica – pour déposer le déblai. Le projet de mine à ciel ouvert affecterait non pas 8 000 personnes comme l'indique l'étude d'impact environnemental (*Estudio de Impacto Ambiental* - EIA) mais 100 000 habitants des six districts et 697 zones habitées.⁹

Un rapport interne sur l'étude d'impact environnemental du projet élaboré par le Ministère de l'Environnement admet que le projet Conga, tel qu'il est proposé, « transformera de manière significative et irréversible la source du bassin

hydrographique, faisant disparaître plusieurs écosystèmes et fragmentant ceux qui restent, de telle façon que les processus, fonctions, interactions et services environnementaux seront affectés de manière irréversible ». De même, « *l'évaluation des zones humides (lagunes des hauteurs andines, bofedales (zones marécageuses des vallées andines)) n'a pas été effectuée en raison de la fragilité de l'écosystème sur lequel on doit intervenir* »¹⁰.

La population rurale de Cajamarca, organisée selon les traditionnelles rondes paysannes, et structurée en fronts de défense environnementale, n'est pas prête à renoncer à l'eau, ressource rare dans d'autres zones de Cajamarca où Yanacocha a développé des opérations dans les vingt dernières années. C'est pourquoi elle rejette et se méfie des quatre réservoirs qui – selon la compagnie – contiendrait plus de deux fois l'eau des lagunes affectées et qui seraient disponibles toute l'année pour les besoins des agriculteurs, qui sont actuellement confrontés à un approvisionnement incertain en période de sécheresse.

En septembre 2011, la population de Cajamarca a envahi les rues grâce à une mobilisation massive de dizaines de milliers de personnes pour défendre l'eau et l'environnement, menée par le président régional Gregorio Santos, avec d'autres leaders sociaux.

Mais il se produisit un véritable point de rupture qui provoqua un tournant dans le conflit lorsque le président Ollanta Humala prit ouvertement parti en faveur du projet et dit : « *[Le projet] Conga se fera* ». Essayant de concilier les positions adverses, il a dit : « *Permettez-moi de prouver qu'on peut avoir l'or et l'eau à la fois* », tout en demandant à Yanacocha non pas des « *réservoirs en béton* » mais des « *lagunes artificielles avec une technologie de pointe* ».

La grève régionale illimitée, commencée le 24 novembre, fut étouffée au onzième jour avec la déclaration de l'état d'urgence dans quatre provinces de Cajamarca et leur occupation par des troupes de l'Armée. Un moyen de pression inhabituel du gouvernement central a été de bloquer les comptes bancaires du gouvernement régional. Les organisations regroupées dans le Pacte d'Unité ont présenté une injonction devant la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) contre l'état d'urgence et l'arrestation de dirigeants.

Le 16 décembre, face à la réaction nationale et internationale contre les mesures répressives, le Pouvoir Exécutif a levé la mesure d'urgence en plein milieu d'une crise ministérielle. Gregorio Salas a publié une ordonnance régionale¹¹ qui déclare non-viable l'exécution du projet Conga et à la fin de l'année, le Gouvernement annonça un recours constitutionnel contre cette ordonnance.

D'autre part, la région de l'Altiplano de Puno connut de fortes et massives protestations. Les Aymaras de la partie sud et les Quechuas du nord ont été les acteurs de diverses protestations pour défendre les sources d'eau, le lac Titicaca, l'environnement, leur droit à être consultés, contre la contamination de la rivière Ramis et contre l'activité minière. Après 21 jours de grève, le Gouvernement a suspendu pour un an l'admission des demandes minières dans les provinces de Chucuito, Yunguyo, El Collao et Puno. Il a aussi déclaré que la « *Reserva paisajística Cerro Khapia* », une des collines protectrices du peuple Aymara. L'indignation de la population s'est accrue avec la diffusion de deux vidéos dans lesquelles on entend un supposé agent de police ordonner : « *Celle qui a une fronde, celle qui a une fronde, tue-la, tue-la, tue-la, la chola de merde* »¹². Le 25 juin, le gouvernement d'Alan García s'est vu obligé de donner davantage d'ordres pour calmer les protestations¹³.

Au début de l'année 2011, le président García avait à gérer 239 conflits sociaux de différente nature, parmi lesquels 116 étaient socio-environnementaux. Malgré les critiques, il publia en janvier les décrets d'urgence 001 et 002 qui repoussaient les certifications environnementales dans le processus d'attribution de projets d'infrastructure minière et d'hydrocarbures.

Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies, arriva dans le pays au milieu de la polémique sur les décrets et exprima sa préoccupation pour le droit à la participation et à la consultation des peuples autochtones dans toute la région. Après neuf mois, les deux décrets ont été déclarés inconstitutionnels par la Cour Constitutionnelle.

Un autre revers important pour le gouvernement d'Alan García fut l'obligation de déclarer inadmissible l'étude d'impact environnemental (*Estudio de Impacto Ambiental* – EIA) du projet de mine à ciel ouvert Tía María (Islay, Arequipa) de l'entreprise Southern Perú Cooper Corporation, suite à la protestation des agriculteurs craignant que le volume d'eau de la rivière Tambo se réduise et des possibles dommages causés aux écosystèmes, et suite au rapport final du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui fit 138 observations qu'il fallait corriger.

Le différend entre industrie minière et agriculture eut aussi un écho dans les communautés paysannes des provinces d'Andahuaylas y et Chincheros (Apuímac), qui en octobre ont exigé d'être déclarées zones d'exclusion minière. Après des grèves et mobilisations, le conflit s'est apaisé avec la résolution ministérielle du 2 décembre, qui constitua une « Table de Travail Sectoriel ».

La Conacami, organisa à Arequipa le Forum National des Peuples, qui souscrivit la Declaración del Misti avec un article novateur demandant la constitution d'une Commission de Vérité sur l'exploitation minière et les autres industries extractives¹⁴, demande toujours en attente d'être examinée.

La lutte pour l'eau

La « Lutte pour l'eau » est au fondement des conflits déjà mentionnés, que cette année les peuples autochtones ont levé comme étendard pour la défense de leurs droits. Ce conflit se poursuivra pendant toute l'année 2012. À la clôture de cette édition, une Grande Marche nationale pour l'eau est annoncée, de Cajamarca jusqu'à Lima, sur une durée de dix jours et à laquelle se joindraient d'autres régions.

Amazonie péruvienne

Le Congrès de la république a pour la première fois un représentant autochtone appartenant à une ethnie amazonienne. Il s'agit d'Eduardo Nayap Kinin du peuple Awajún, appartenant à la coalition au pouvoir. Nayap a dû se battre pour éviter que son élection soit annulée pour une supposée fraude électorale. Dans sa gestion, il a veillé à ce que la *Comisión de Pueblos* organise une audience décentralisée dans son département, Amazonas, et qu'une enquête soit menée sur le cas de la mine Afrodita, dont la présence dans la Cordillère du Condor a causé des conflits avec les autochtones pour avoir favorisé certaines zones à partir d'un découpage du territoire du Parc national Ichigkat, frontalier avec l'Équateur.

L'AIDSESEP a dénoncé un accord entre Afroditá et la Sixième Réserve de l'Armée péruvienne consistant à fournir des soins médicaux, de l'énergie et à payer vingt mille soles par mois aux militaires en échange du transport, de la sécurité et de la communication¹⁵.

Un cas patent de criminalisation fut le mandat d'arrêt émis contre le dirigeant awajún wampis Zebelio Kayap Jempekit, président de l'Organisation du Développement des Peuples Frontaliers du district du Cenepa (Odecofroc), pour la rétention de travailleurs d'Afrodita quand ils se sont introduits dans les communautés du Cenepa (janvier 2009). A la fin de l'année, la mesure fut levée.

En octobre, la Loi 29760, qui déclarait comme une nécessité et d'intérêt national le détournement du fleuve Marañón¹⁶, un des affluents de l' Amazone, et l'endiguement et la dérivation de la rivière Huallaga dans une perspective hydro-énergétique et agricole, fut abrogée après des protestations autochtones et métisses à dans le Loreto et San Martín. Les dénonciations pour pollution des rivières Malinowski, Inambari, Tambopata et Madre de Dios par l'industrie minière illégale a obligé le Gouvernement à éliminer près de cent équipements miniers (dragues aspiratrices, *carrancheras* et *chupadoras*) dans le cadre de l'opération Aurum 1.

L'accord énergétique entre le Pérou et le Brésil fut signé sans avoir été discuté par le Congrès de la République. Un problème mis en évidence par les ONG environnementalistes qui montrèrent les impacts liés à la construction de plusieurs barrages. La Centrale Asháninka de la rivière Ene (CARE) organisa la manifestation « *Octubre Asháninka* » pour exposer le Kametza Asaike (Bien Vivre asháninka) et l'incompatibilité entre leur vision de développement et le déplacement auquel ils seraient forcés pour que prospère le mégaprojet de centrale hydro-électrique Tambo 40 et Pakitzapango. A la fin du mois de novembre, la société brésilienne Odebrecht a annoncé son retrait de la concession Tambo 40. La forte opposition des autochtones aux projets Tambo 60, Mainique 1 et Paquitzapango préoccupa les constructeurs brésiliens comme Electrobrás, Andrade Gutiérrez et Engevix. Il fut même question que ces projets puissent être abandonnés. Le projet de barrage Inambari fut aussi l'objet de négociations entre dirigeants de plusieurs régions et le Gouvernement afin d'annuler la concession octroyée à Amazonas Sur¹⁷.

Au niveau organisationnel, le leader asháninka Miqueas Mishari Mofaf, fondateur et ancien président de l'AIDSESEP, très apprécié et respecté des populations, est décédé le 30 mars des complications d'une anémie sévère. Et en décembre, le congrès de cette organisation a réélu Segundo Pizango Chota, du peuple Shawi, pour un troisième mandat présidentiel.

Perspectives à l'horizon 2012

Les conflits hérités du Gouvernement précédent n'ont pas été résolus et restent intacts ; la plupart d'entre eux restent latents et ne sont pas encore activés. Le manque d'accord entre l'État et les peuples autochtones pour appliquer la Loi de Consultation, selon les modèles internationaux exigés par les organisations, peut compromettre la voie vers une intégration sociale avec des droits et rouvrir un scénario de confrontation dans lequel le Gouvernement accentue son profil autoritaire, et les attentes légitimes des peuples autochtones, générées par la loi de consultation préalable pourraient se solder par une grande frustration.

Notes et références

- ¹ Institut National de Statistiques et Informatique (*Instituto Nacional de Estadística e Informática*, INEI) : "Resultados definitivos da las comunidades indígenas" Censos Nacionales 2007 : XI de Población y VI de Vivienda, Lima, enero de 2009, p. 7.
- ² César Lévano, 2011: "El estado de la Conga". En *La Primera*, martes 13 de diciembre del 2011: http://www.diariolaprimeraperu.com/online/columna-del-director/el-estado-de-la-conga_101151.html y Jaime Cordero, 2011: "Ollanta Humala vira a la derecha" En *El País Internacional*, 27 de diciembre del 2011: http://internacional.elpais.com/internacional/2011/12/27/actualidad/1325003597_373698.html
- ³ Óscar Ugarteche, 2011: "Ser elegido con la izquierda para gobernar con la derecha". En *ALAI*, 19 de diciembre del 2011: <http://alainet.org/active/51685>
- ⁴ Voir : <http://www.congreso.gob.pe/ntley/Imagenes/Leyes/29785.pdf>
- ⁵ Voir : <http://servindi.org/pdf/ComunicadoPactodeunidad2.pdf>
- ⁶ Un fonctionnaire de l'Indepa a présenté le rapport de façon irrégulière au ministère de l'Energie et des Mines pour que les études d'extension du Programme d'Exploration et de Développement soient effectuées sur le site San Martin Est Lot 88.
- ⁷ IWGIA 2011 : *El Mundo Indígena 2011*. Copenhague: IWGIA
- ⁸ Durand, Francisco, 2008: "Las nuevas élites del poder: sueños económicos y pesadillas políticas". En *Perú en el siglo XXI Lima* : Fondo Editorial PUCP. p. 86.
- ⁹ Gonzalo Galarza Cerf, 2011: "Cajamarca: proyecto Conga impactaría sobre 100 mil personas". En *El Comercio*, 4 de diciembre del 2011: <http://elcomercio.pe/peru/1343358/noticia-cajamarca-proyecto-conga-impactaria-sobre-unas-100-mil-personas>
- ¹⁰ Gorriti, Gustavo, 2011: "De lagunas a desmontes". En *IDL-Reporteros*, 25 de noviembre del 2011 : <http://idl-reporteros.pe/2011/11/25/de-lagunas-a-desmontes/>
- ¹¹ Voir : http://ia600803.us.archive.org/33/items/OrdenanzaRegionalDeCajamarcaSobreConga/Ordenanza_regional_Cajamarca.pdf
- ¹² "Enfrentamiento en el aeropuerto de Juliaca": <http://www.youtube.com/watch?v=1PSs73X70aY> &feature=player_embedded#at=95 y "Masacre policial de DINOES en Juliaca nº 2": <http://www.youtube.com/watch?v=lkRgBFZpPcs&feature=related>
- ¹³ Résolutions suprêmes 161-2011-PCM y R.S. 162-2011-PCM; décrets suprêmes D.S. 032-2011-EM, D.S. 033-2011-EM, D.S. 034-2011-EM, D.S. 035-2011-EM y Décret d'Urgence 028-2011.
- ¹⁴ Déclaration du Misti, sur : <http://servindi.org/actualidad/51634>
- ¹⁵ Aidesep a présenté en avril la plainte qui a été recueillie sur : <http://www.aidesep.org.pe/index.php?codnota=2001> y http://www.rpp.com.pe/2011-04-28-denuncian-que-minera-contrato-a-ejercito-peruano-en-bagua-noticia_360136.html
- ¹⁶ Voir la loi sur : <http://www.congreso.gob.pe/ntley/Imagenes/Leyes/29760.pdf>
- ¹⁷ Résolution Ministérielle 265-2011-MEM/DM, du 13/06/2011, elle déclare que la concession temporaire en faveur de l'Entreprise de Génération Electrique Amazonas Sur SAC est close et terminée.

Jorge Agurto est communicateur social et président de l'ONG Services en Communication Interculturelle Servindi. Il est promoteur et responsable du Service d'Informations Autochtones Servindi, site internet : www.servindi.org, courriel : jorgeagurto@gmail.com

Javier Ugaz est journaliste et membre de Servicios en Comunicación Intercultural Servindi. Il a été conseiller de presse d'un membre du Congrès de la République et a travaillé à l'Institut National de Développement des Peuples Andins, Amazoniens et Afropéruviens (Indepa)

Source : IWGIA, *El Mundo Indígena 2012*.

Traduction de l'espagnol par Aurélie Toqué, relecture et corrections par Françoise Morin
membres du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine.